



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/11/2023

MAIRIE

18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52

[secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)  
[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Étaient présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE, Audrey, Mme FRANCOIS Vanessa, M. ROUY Christophe, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, M. DECLERCQ Ludovic, Mme COINTEAUX Chantal.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 13

Absents : 1

Excusés : 2

Nombre de suffrages  
exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

**Étai(ent) excusé(s) :** Mme BEURTON Sandrine donne pouvoir à M. CHARROIS Nicole  
M. CUNAT Damien donne pouvoir à M. RAULIN Thomas

**Étai(ent) absent(s) :** Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Mise à jour du tableau des effectifs  
Délibération n°2023 - 62

Date de convocation  
23/11/2023

Date d'affichage  
1<sup>er</sup>/12/2023

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération, qui a été  
transmise en Sous-Préfecture  
et publiée le :

1<sup>er</sup>/12/2023

### Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Vu les avis du Comité Social Territorial du 25/09/2023, 27/11/2023, sur le projet de suppression des postes et de la création des postes,

### Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** des postes suivants :

- Adjoint administratif territorial à temps complet

- Adjoint technique territorial à temps complet

- Technicien territorial à temps complet

- Adjoint technique territorial à temps non complet : 17h30/semaine

- Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps complet

- la **création** des postes suivants :

- Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

- Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

- Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

- Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet : 28h/semaine

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DECIDE**

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ci-annexé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Signature du secrétaire  
de séance :



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

